

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 24 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le vendredi 24 juillet 2009 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

PRESENTS : Mme ARCHIER Cindy - Mr BERTRAND Daniel - Mme BOUDRAS Nathalie - Mr COGNET Claude - Mr COSTE Sébastien - Mr DUFAUD Florent - Mr DUFAUD Laurent - Mr GRENIER René - Mr LAFFAY Vincent - Mr THOMAS Alain

ABSENTS EXCUSES : Melle BERTRAND Julie (pouvoir à Mme ARCHIER Cindy) - Mr CAVALLARO Vincent (arrivé à 20 h 44) - Mr FERRAND Jocelyn (pouvoir à Mr THOMAS Alain) - Mr GACHET Jean François (pouvoir à Mr GRENIER René) - Mr MAZANCIEUX Pascal

Secrétaire de séance : Mr COGNET Claude

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 3

Votants : 13

Le compte rendu de la réunion du 05 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

MAISON RURALE D'ANIMATION : inscription de la dépense en investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux concernant la maison rurale d'animation sont en cours.

Les dépenses correspondent à l'inscription de travaux en régie. Monsieur le Maire propose d'imputer directement les factures en investissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire d'imputer les dépenses relatives aux travaux concernant la maison rurale d'animation en section d'investissement.

DIT que des crédits sont inscrits au compte 2313 du Budget Primitif 2009.

ACQUISITION DE TERRAINS AUX HAUCHES DE TOURTON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'aménagement de la zone 1AU des Hauches de Tourton nécessite des acquisitions de terrains appartenant à :

Monsieur BERTRAND Jean Louis né le 21/01/1951 à Roiffieux (07)
demeurant 297 route de Tourton 07430 SAVAS

Madame SEJALLET Isabelle née le 01/07/1972 à Annonay (07)
demeurant Macheloup 07430 SAINT CLAIR
Mademoiselle BERTRAND Séverine née le 29/12/1973 à Annonay (07)
demeurant 535 route de Tourton 07430 SAVAS
Madame SABATIER Patricia née le 03/04/1979 à annnonay (07)

Monsieur le Maire présente le document d'arpentage dressé par Monsieur Julien géomètre-expert.

Références cadastrales :

Lieudit	Section et n°	Surface totale	Surface cédée	Prix au m2	Indemnité
Hauches de Tourton	A 1317	8a15	8a15	8,00 €	6 520 €
Hauches de Tourton	A 1318	4a89	4a89	8,00 €	3 912 €
Hauches de Tourton	A 1321	0a27	0a27	8,00 €	216 €
Hauches de Tourton	A 1324	20a25	20a25	8,00 €	16 200 €
Hauches de Tourton	A 1333	0a27	0a27	8,00 €	216 €
		33a83			27 064,00 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE,
(12 VOIX POUR, 1 ABSTENTION)**

DECIDE d'acquérir les parcelles A1317, A1318, A1321, A1324, A1333, conformément au document d'arpentage établi par le cabinet Julien le 16 mars 2009.

CHARGE Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

FIXATION DU MONTANT DES FRAIS DE BRANCHEMENT POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SAMOYAS - LE SOULIER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le montant des frais de branchement pour raccordement au réseau d'assainissement Samoyas – Le Soulier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de demander le remboursement des travaux engagés par la commune pour exécuter les branchements selon les modalités suivantes : coût des branchements diminué des subventions obtenues (en %) et majoré de 10 % pour frais généraux.

Le montant s'élève à 460 € par branchement pour les constructions existantes antérieurement à la création du réseau collectif.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 06 juin 2008.

EMPRUNT POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES A SAMOYAS ET LE SOULIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'assainissement, d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux pluviales à Samoyas et Le Soulier qui nécessitent de contracter un emprunt.

Monsieur le Maire explique qu'après avoir fait une étude comparative des offres, il propose de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST un emprunt aux conditions financières suivantes :

- montant : 131 000 euros
- sur une durée de 240 mois
- taux fixe : 4,25 %
- fréquence : mensuelle
- montant de l'échéance : 811,20 euros
- montant total de l'emprunt : 194 687,32 euros
- coût total du crédit : 63 687,32 euros

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses propositions, et après en avoir délibéré, décide, A L'UNANIMITE, de recourir au financement ci-dessus exposé et de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre Est.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt valant contrat et tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 05 juin 2009.

Informations dossiers en cours :

Monsieur le Maire informe de l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la zone 1 AU des Hauches de Tourton ainsi que des travaux de la Maison Rurale d'Animation.

Divers :

Monsieur le Maire demande aux conseillers de signaler tous les problèmes éclairage public.

La séance est levée à 22 h 00.